

Québec, le 3 décembre 2021

À l'attention des parents d'enfants de moins de 12 ans prévoyant voyager prochainement

Objet : Impact d'un voyage sur la fréquentation scolaire

Bonjour,

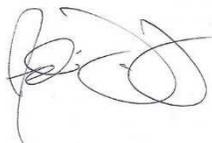
Avec la période des Fêtes qui arrive à grands pas, certaines familles envisagent de partir en voyage.

Les règles qui s'appliquent au retour de voyage sont décidées par le gouvernement canadien. Des mesures particulières s'appliquent pour les enfants de 12 ans et moins. En date d'aujourd'hui, les enfants non vaccinés ou partiellement vaccinés de moins de 12 ans **ne peuvent pas aller à l'école ni à la garderie pour 14 jours** après leur retour au pays. Cliquez [ici](#) pour les détails. Même s'ils sont pleinement vaccinés, les enfants de [retour de certains pays](#) doivent se mettre en quarantaine et ne peuvent donc pas aller à l'école à leur retour.

Les règles au sujet des voyages sont sujettes à des changements de dernière minute, tant pour les personnes vaccinées que pour les personnes non vaccinées. Ceci est particulièrement vrai dans le contexte du nouveau variant Omicron.

Nous vous recommandons donc de vérifier régulièrement les mesures sur le site du gouvernement canadien pour éclairer votre décision de voyager ou non avec vos enfants d'âge scolaire dans les semaines à venir.

Le directeur de santé publique du CIUSSS Capitale-Nationale,



André Dontigny, M.D., M. Sc., FRCPC